



DCM2025/0318-08

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi dix-huit mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bohars, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Armel GOURVIL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : 12

Votants : 15

Procurations : 3

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 mars 2025

Etaient présents : Armel GOURVIL, Thomas PLUVINAGE, Pascale ALBERT, Maurice JOLY, Jean-Yves TREBAOL, Sylvie BOTTA-LE ROY, Jean-Yves L'HOSTIS, Raymond LE GOUËFF, Yann LE GALL, Christine BUGNY-BRAILLY, Anne-Lise GOURIOU, Chantal VAUTRIN ;

Absents excusés et représentés : Bruno DUTERTRE (pouvoir à Maurice JOLY), Catherine PREMEL-CABIC (pouvoir à Pascale ALBERT), Gérald TASSET (pouvoir à Jean-Yves L'HOSTIS) ;

Absentes excusées : Aurélie STEPHAN, Eléonore KERMARREC, Elise CADOUR, Myriam BOUGARAN ;

A été élue secrétaire de séance : Pascale ALBERT

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves L'HOSTIS

Le Conseil municipal est appelé à délibérer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget principal.

Les résultats de l'exercice 2024 du budget principal sont les suivants :

☐ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

- Résultat de l'exercice (excédent) :	+ 499.005,77 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur (excédent) : (Ligne 002 du C.A.)	+ 100.000,00 €
- Résultat de clôture 2024 à affecter (excédent) :	+ 599.005,77 €

□ Solde d'exécution de la section d'investissement :

- Résultat de la section d'investissement de l'exercice (excédent) : + 573.406,37 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur (déficit) : - 176.761,84 €
(Ligne 001 du CA)
- Résultat comptable cumulé (excédent) : + 396.644,53 €

Dépenses d'investissement restant à réaliser :	22.715,81 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :	323.400,00 €
Solde des restes à réaliser :	300.684,19 €

Excédent de financement : + 697.328,72 €

La comptabilité M57 prévoit que l'excédent de fonctionnement doit permettre de couvrir le besoin de financement net de la section d'investissement.

Au compte administratif 2024, la section d'investissement laisse apparaître un excédent de 396.644,53 € et un excédent de 697.328,72 € avec les restes à réaliser.

Il ne convient pas d'affecter une partie du résultat de fonctionnement en section d'investissement car elle est excédentaire.

En conséquence, Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation obligatoire à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : 0 €
- Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : 499.005,77 €
- TOTAL au 1068 : 499.005,77 €
- Report en fonctionnement (002) : 100.000,00 €

L'excédent d'investissement de 396.644,53 € constaté au compte administratif 2024 fera l'objet d'un report en recettes d'investissement au budget primitif 2025, à la ligne 001.

Avis de la commission Finances – Personnel – Administration Générale – Intercommunalité : Favorable à l'unanimité

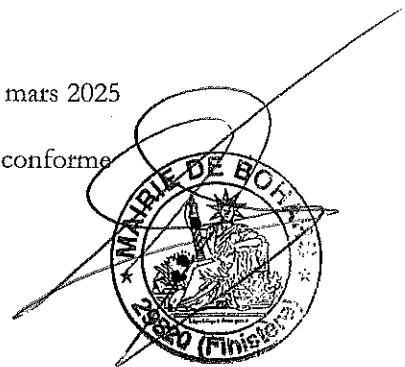
Décision du Conseil Municipal : ADOPTE A L'UNANIMITE

La Secrétaire de séance,
Pascale ALBERT



Fait en mairie, le 20 mars 2025

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Armel GOURVIL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux formé auprès du Maire/président dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, ou dans un délai de deux mois à compter de la réponse du Maire si un recours gracieux a été introduit.